

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'hiver Conseil national 2023

Date de publication : 23.11.2023





Table des matières

Editorial		3
Session d'hiver Conseil national 2023		4
23.051 — Loi sur l'énergie. Modification (projet de loi pour l'accélération des procédures)	Acceptation	4
23.3096 — Suspendre le programme de réinstallation 2024/25	Rejet	4
22.061 — Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision	Adaptation	4
09.528 — Financement moniste des prestations de soins	Adaptation	5
22.486 — Améliorer la transparence des loyers	Acceptation	6
Empreinte		7



Editorial

La révision de la loi sur le CO₂, la modification de la loi sur l'énergie et la pénurie de logements: voilà trois thèmes que vous traiterez lors de la prochaine session d'hiver et qui sont d'une grande importance pour les villes. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes quant à une sélection d'objets.

L'adoption de la loi sur la protection du climat doit être suivie par des mesures concrètes destinées à mettre en œuvre les objectifs climatiques. La loi sur le CO₂ en propose pour la période postérieure à 2024. L'Union des villes suisses exige une grande rigueur dans la mise en œuvre de ces mesures, car les villes suisses sont particulièrement concernées par le changement climatique.

Pour que la neutralité climatique puisse être atteinte d'ici 2050, l'Union des villes suisses soutient également la modification de la loi sur l'énergie. Elle exige toutefois que les villes et les communes soient activement impliquées dans le processus d'autorisation.

En ce qui concerne la pénurie de logements dans les villes et la raréfaction des logements bon marché qui en résulte, l'Union des villes suisses recommande d'adopter l'initiative parlementaire «Améliorer la transparence des loyers».

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Session d'hiver Conseil national 2023

23.051 Objet du Conseil fédéral

Loi sur l'énergie. Modification (projet de loi pour l'accélération des procédures)

Mercredi, 18 décembre 2013

Conseil national

Position: Afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et d'assurer l'approvisionnement énergétique, le développement des énergies renouvelables doit être accéléré considérablement. Pour ce faire, il convient de simplifier et raccourcir les procédures de planification et d'autorisation des grandes centrales de production. L'UVS soutient la modification de la loi sur l'énergie proposée. Elle demande cependant que les communes concernées soient impliquées activement dans les procédures, de la désignation dans le plan directeur des zones qui se prêtent à l'exploitation des énergies renouvelables à la réalisation des projets concrets.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter le projet.

23.3096 Motion Germann (UDC/SH)

Suspendre le programme de réinstallation 2024/25

Jeudi, 19 décembre 2013

Conseil national

Position: En 2019, le Conseil fédéral a décidé de pérenniser la participation de la Suisse aux activités de réinstallation du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Depuis, le Conseil fédéral statue tous les deux ans sur un programme de réinstallation de deux ans portant sur un accueil compris dans une fourchette de 1500 à 2000 réfugiés au maximum. La présente motion entend, compte tenu de la situation tendue dans le domaine de l'asile, charger le Conseil fédéral de suspendre complètement le programme de réinstallation pour la période 2024/25.

Le 16 juin 2023, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre la réinstallation en 2024/25 et, si la situation dans le domaine de l'asile le permet, d'accueillir durant cette période 1600 réfugiés particulièrement vulnérables. La continuité du programme de réinstallation est une préoccupation majeure de l'Union des villes suisses. Parallèlement, l'association soutient le fait que le DFJP, compétent en la matière, prenne en compte la situation dans le domaine de l'asile. Sur recommandation de l'État-major spécial Asile (SONAS), le DFJP avait en effet en dernier lieu décidé le 30 novembre 2022 de suspendre temporairement les entrées dans le cadre de la réinstallation. Cette suspension décharge les cantons et les communes tant que cela est nécessaire. L'Union des villes suisses rejette la motion, qui demande une suspension définitive du programme.

Recommandation: L'Union des villes recommande de rejeter la motion.



22.061 Objet du Conseil fédéral

Loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024. Révision

Vendredi, 20 décembre 2013

Conseil national

Samedi, 21 décembre 2013

Conseil national

Position: La loi sur la protection du climat ayant été adoptée en juin 2023, il s'agit à présent de mettre en œuvre concrètement la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024. Les villes suisses sont particulièrement concernées par le changement climatique, raison pour laquelle l'Union des villes suisses s'implique pour que la loi soit mise en œuvre avec rigueur. Cela implique notamment de réduire les émissions de 75 % à l'échelle de la Suisse. De même, l'Union des villes suisses soutient la promotion de l'installation de base d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques – notamment dans les immeubles collectifs –, celles-ci contribuant de manière importante à la promotion de la mobilité électrique à faibles émissions. Un passage à des systèmes de propulsion écologiques n'est pas possible immédiatement, en particulier dans les villes de petite et moyenne taille, raison pour laquelle on doit se féliciter de la suppression du remboursement de la Limpmin pour les entreprises de transport concessionnaires à l'horizon 2030.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.

09.528 Initiative parlementaire Humbel (M-E/AG)

Financement moniste des prestations de soins

Mardi, 5 décembre 2023

Conseil des Etats

evtl. Jeudi, 14 décembre 2023

Conseil national

Position: L'Union des villes suisses s'engage en faveur d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Pour les villes, l'intégration des prestations de soins (EFAS plus) a toujours été particulièrement importante, car c'est la seule manière d'éliminer réellement les mauvaises incitations présentes dans le système et d'organiser le financement des soins de manière plus équitable. Lors de la session d'automne, le Conseil national a suivi le Conseil des États en décidant lui aussi d'inclure les soins dans l'EFAS. À la différence du Conseil des États, le Conseil national veut néanmoins supprimer la participation des assuré-e-s aux prestations de soins. Cela transférerait des coûts considérables sur les cantons et sur les villes et communes qui, dans de nombreux cantons, contribuent au financement. Par ailleurs, le Conseil national s'engage beaucoup moins en ce qui concerne l'inclusion des soins. Il prévoit une intégration au plus tôt au bout de sept ans et l'assortit de deux conditions: des tarifs qui se fondent sur une base de données et de coûts uniforme et transparente ainsi que la mise en œuvre intégrale de l'initiative sur les soins infirmiers. Ces conditions posées par le Conseil national représentent un obstacle supplémentaire superflu et doivent être rejetées. Le règlement contraignant décidé par le Conseil des États sur la mise en œuvre de l'EFAS, qui prévoit d'inclure les soins quatre ans après l'entrée en vigueur du projet, donne à tous les acteurs la sécurité de planification nécessaire.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande au Conseil des États de suivre sa commission et de maintenir sa proposition d'intégration des soins. Si la proposition du Conseil des États concernant l'intégration des soins est préservée sous sa forme actuelle, l'Union des villes suisses recommande au Conseil national de l'approuver.



22.486 Initiative parlementaire Imboden (VERT-E-S/BE)

Améliorer la transparence des loyers

erg. Mardi, 12 décembre 2023

Conseil national

Position: Lorsqu'une personne loue un nouveau logement, le loyer des locataires précédents doit être communiqué aux nouvelles locataires. C'est ce que demande l'initiative parlementaire au moyen d'une modification du code des obligations. Plusieurs cantons ont déjà ce «formulaire obligatoire», qui vise à apporter transparence et équité. Le formulaire obligatoire a pour but d'empêcher les augmentations de loyer abusives lors des nouvelles locations. L'Union des villes suisses approuve ce projet, d'autant plus qu'en raison de l'actuelle pénurie de logements, il est cruellement nécessaire de disposer de logements bon marché sans loyers excessifs. En outre, l'acceptation du projet aurait pour conséquence une égalité de traitement pour tous les nouveaux et nouvelles locataires, indépendamment de leur lieu de résidence.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter l'initiative parlementaire.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)